

Planification financière

Tableau des commissions et barème des taux d'intérêt et des frais de service



Waterhouse

MODIFIÉ

TABLE DES MATIÈRES

Tableau des commissions

Fonds communs de placement	1
Fonds sans frais de transaction	
Fonds avec frais de transaction	
Frais perçue en cas de rachat à court terme	
Placements à revenu fixe	1
Obligations canadiennes hors cote	
Obligations Américaines et obligations négociées en bourse	

Barème de frais

Frais bancaires	2
Taux d'intérêt	2
Frais d'administration et de transfert	2-3
Frais d'administration annuels	2
Frais de transfert (transfert partiel ou complet)	2
Autres frais afférents aux comptes enregistrés	2
Comptes de succession	3
Autres frais	3
Barème des taux d'intérêt et des frais de service pour Planification financière TD Waterhouse	4-7

**LES MODIFICATIONS DES FRAIS
INDIQUÉES EN *ITALIQUES NOIRES*
ENTRENT EN VIGUEUR LE
15 MARS 2010**

Tableau des commissions^A

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

FONDS SANS FRAIS DE TRANSACTION (SFT)

Aucune commission n'est exigée^B à l'achat, à la vente ou à l'échange dans une vaste gamme de fonds admissibles^C, y compris pour les Fonds Mutuels TD^{®.D}. Des frais de rachat à court terme peuvent être perçus (voir les détails ci-après).

FONDS AVEC FRAIS DE TRANSACTION (FT)

Aucune commission n'est exigée^B à l'achat ou à l'échange dans une vaste gamme de fonds admissibles^C. Des frais de 45 \$ sont exigés au moment du rachat – y compris les fonds du marché monétaire. Des frais de rachat à court terme peuvent également être perçus (voir les détails ci-après).

FRAIS PERÇUS EN CAS DE RACHAT À COURT TERME

Cette politique s'applique à tous les fonds communs de placement offerts par Planification financière TD Waterhouse, à l'exception de tous les fonds du marché monétaire et des fonds avec frais différés ou frais à la vente. Des frais de 45 \$ ou équivalant à 1 % de la valeur de rachat (selon le plus élevé des deux) sont exigés lorsqu'un fonds est vendu moins de 30 jours après l'achat et ils s'ajoutent aux frais que peut exiger la société du fonds elle-même.

FONDS AVEC FRAIS À LA VENTE

Aucune commission n'est perçue^B à l'achat ou à l'échange de fonds avec frais à la vente^C. L'acheteur bénéficie d'une remise de 2,5 % du montant de l'achat. Cette remise ne s'applique pas aux Fonds d'investissement de travailleurs. Des frais sont exigés en cas de rachats entiers ou partiels, conformément au barème de la société du fonds.

PLACEMENTS À REVENU FIXE

OBLIGATIONS ET TITRES DU MARCHÉ MONÉTAIRE HORS COTE CANADIENS

Les commissions, le cas échéant, pour les obligations, les coupons détachés, les CPG, les bons du Trésor et les autres titres à revenu fixe et du marché monétaire sont comprises dans les prix indiqués. Les montants d'achat minimaux varient en fonction du titre.

OBLIGATIONS AMÉRICAINES ET OBLIGATIONS NÉGOCIÉES EN BOURSE

Valeur nominale	Commission
0 \$ – 49 999 \$	40 \$ + 1,50 \$/1 000
50 000 \$ et plus	40 \$ + 1,00 \$/1 000

Une commission minimale de 110 \$ est facturée pour les opérations dont la valeur nominale est de 50 000 \$ et plus.

Barème de frais^{A,E}

FRAIS BANCAIRES

Opposition au paiement (chèque ou paiement préautorisé)

Renseignements complets 12,50 \$

Renseignements partiels 17,50 \$

Chèques retournés sans provision (frais de présentation) 42,50 \$

(inclut tous les effets retournés)

Paiements télégraphiques – Sortants

Jusqu'à 10 000 \$ 30,00 \$ CA

De 10 001 à 50 000 \$ 50,00 \$ CA

Plus de 50 000 \$ 80,00 \$ CA

Paiements et frais libellés en \$ US et exprimés en dollars canadiens équivalents.

Des frais peuvent s'appliquer pour les opérations dans une banque étrangère.

Paiements télégraphiques – Entrants

En \$CA ou en devises 10,00 \$ CA

En \$US 10,00 \$ US

Demande de remboursement ou de remplacement

d'une traite ou d'un chèque perdu ou volé 10,00 \$ CA

TAUX D'INTÉRÊT

Pour connaître les taux d'intérêt en vigueur, veuillez vous adresser à votre Planificateur financier de TD Waterhouse^F :

- Encaisse pour les comptes non enregistrés^G et les comptes enregistrés
- Soldes débiteurs pour les comptes non enregistrés et les comptes enregistrés

FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE TRANSFERT

Se reporter au document intitulé Barème des taux d'intérêt et des frais de service pour connaître les différents types de régime.

FRAIS D'ADMINISTRATION ANNUELS

RER/FRR/RÉGIMES IMMOBILISÉS 50,00 \$

REI/REEE Aucuns frais

CELI 50,00 \$

Les frais d'administration annuels pour le CELI seront annulés lorsque le total de vos actifs ménagers^H que vous déteniez avec Planification financière TD Waterhouse est égal à 100 000 \$ ou plus.

FRAIS DE TRANSFERT (TRANSFERT PARTIEL OU COMPLET)

Régimes enregistrés 135,00 \$

Régimes non enregistrés 135,00 \$

AUTRES FRAIS AFFÉRENTS AUX COMPTES ENREGISTRÉS

Frais de swap (par titre) 45,00 \$

(Frais applicables aux échanges de titres détenus dans un régime enregistré contre des titres ou des liquidités de valeur égale hors du régime. Ne s'appliquent pas aux Fonds Mutuels TD^{*.D}. **Les swaps ne sont pas autorisés pour les CELI**)

Frais pour retraits complets (sauf le REI) 125,00 \$

Frais pour retraits partiel (RER, CRI, FRR, CELI seulement) 25,00 \$
(pour les CELI, un retrait gratuit par année de cotisation)

PRÊT HYPOTHÈQUE/DÉTENUE DANS UN COMPTE ENREGISTRÉ – PAR PRÊT HYPOTHÉCAIRE, PAR RÉGIME (le cas échéant)

<i>Frais d'établissement</i>	250,00 \$
<i>Augmentation d'un prêt hypothécaire</i>	100,00 \$
<i>Frais d'administration annuels d'un prêt hypothécaire</i>	225,00 \$
<i>Frais d'un prêt hypothécaire cofinancé</i>	100,00 \$
<i>Paiement hypothécaire reçu par chèque</i>	5,00 \$
<i>Quittance partielle</i>	50,00 \$
<i>Quittance, état de l'arriéré ou débours additionnel</i>	50,00 \$
<i>Pour obtenir plus de renseignements sur les autres frais d'établissement relatifs aux prêts hypothécaires, veuillez vous adresser à votre Planificateur financier de TD Waterhouse.</i>	

COMPTES DE SUCCESSION

DÉPÔT DE TITRES POUR LESQUELS DES CERTIFICATS ONT ÉTÉ ÉMIS AU NOM DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE

Frais de traitement (par opération sur titre) ¹	150,00 \$
--	-----------

AUTRES FRAIS

Livraison contre paiement et reçu contre paiement (Frais par opération)	50,00 \$
Fiducie de placement dans des petites entreprises (FPPE) – sur approbation seulement	
Frais d'opération – minimum par opération sur titre ¹	250,00 \$
Frais d'administration annuels par titre	100,00 \$
Placements privés – sur approbation seulement	
Frais d'opération – minimum par opération sur titre ¹	250,00 \$
Actions subalternes – sur approbation seulement	
Frais d'opération – minimum par opération sur titre ¹	200,00 \$
Frais d'administration annuels par titre	100,00 \$
<i>Livraison de certificats enregistrés et attestation du système d'inscription en compte</i>	
<i>Sociétés canadiennes (certificat et attestation du système d'inscription en compte)</i>	50,00 \$
Sociétés américaines (attestation du système d'inscription en compte)	50,00 \$ US
Demande urgente (de 1 à 3 jours ouvrables) (applicable aux titres canadiens seulement)	150,00 \$
Note : Des frais d'expédition additionnels peuvent être exigés en sus des frais de traitement susmentionnés pour la livraison de certificats à l'extérieur du Canada.	
Double de relevé ou demande de confirmation	
Datant de moins de deux ans (par effet)	5,00 \$
Datant de plus de deux ans (taux horaire)	20,00 \$
Communications aux actionnaires propriétaires véritables qui refusent que leurs renseignements soient communiqués	
Le montant des frais de livraison des communications aux actionnaires qui ne sont pas assumés par l'émetteur ou par l'autre partie dépend de la taille et du poids de l'envoi.	
<i>Frais d'enquête (taux horaire)</i>	50,00 \$
<i>Enquête demandée par le client sur les opérations portées au relevé depuis 45 jours ou plus (minimum de 25 \$)</i>	
Frais de ramassage de chèques (par chèque)	6,50 \$ ¹
Sommaire annuel des activités de courtage	50,00 \$

COMPTES NON ENREGISTRÉS

- Comptes de négociation au comptant

COMPTES ENREGISTRÉS

Les comptes consolidés comprennent :

- Régime d'épargne-retraite (RÉR)
- Fonds de revenu de retraite (FRR)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- **Régime d'épargne invalidité (REI)**

Les comptes enregistrés immobilisés comprennent :

- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRi)
- Régime d'épargne immobilisé restreint (RÉIR)
- Fonds de revenu viager restreint (FRVR)
- FRR prescrit (en Saskatchewan seulement)

SERVICES DE COURTAGE ÉLECTRONIQUES

- 1. Comptes non enregistrés :** Les comptes au comptant non enregistrés offerts par Planification financière TD Waterhouse, division de TD Waterhouse Canada inc. (« TD Waterhouse »), peuvent être libellés en dollars canadiens ou américains ou les deux.
- 2. Intérêt sur les soldes en espèces des comptes de négociation Planificateur financier TD Waterhouse :** L'intérêt pour les comptes en dollars canadiens ou américains est calculé selon les taux en vigueur de Planificateur financier TD Waterhouse sur le solde de fermeture quotidien et, s'il y a lieu, sera versé mensuellement. Aucun intérêt ne sera payable sur le solde créditeur de fermeture d'un compte avec marge à découvert. Aucun intérêt n'est versé sur le solde de fermeture d'un compte Planificateur financier TD Waterhouse dans le cas où le total mensuel de l'intérêt est inférieur à 5,00 \$.
- 3. Intérêts sur les soldes débiteurs des comptes non enregistrés de Planification financière TD Waterhouse :** Des intérêts sont exigés lorsqu'un compte de négociation non enregistré en dollars canadiens affiche un solde débiteur. Ces intérêts sont calculés selon le taux d'intérêt applicable aux découverts en vigueur de La Banque Toronto-Dominion (TD). Dans le cas de soldes débiteurs en dollars américains, les intérêts sont calculés selon le taux de base en dollars américains de TD. Ces taux sont déterminés par les taux en vigueur et sont assujettis aux frais minimaux précisés à l'occasion par TD Waterhouse.
- 4. Intérêt sur les soldes débiteurs des comptes enregistrés Planification financière TD Waterhouse :** L'intérêt est imputé aux soldes débiteurs des comptes prescrit en dollars canadiens au taux d'intérêt payable pour les découverts. L'intérêt est calculé sur le solde de fermeture quotidien du compte et est payable mensuellement.
- 5. Intérêt sur l'encaisse des comptes enregistrés Planification financière TD Waterhouse :** L'intérêt est calculé selon les taux en vigueur de Planification financière TD Waterhouse, sur le solde de fermeture quotidien et, s'il y a lieu, sera versé mensuellement.
- 6. Dépôts ou cotisations :** Il est possible de faire des dépôts et des cotisations à vos comptes, sans frais, en utilisant le service bancaire par téléphone BanqueTel^{MC} ou le service bancaire par Internet BanqueNet^{MC} ou en vous rendant à toute succursale TD Canada Trust ou à tout bureau de TD Waterhouse au Canada.

7. **Retraits** : Les retraits au comptant des comptes Planification financière TD Waterhouse peuvent être effectués par télévirement ou peuvent être envoyés à votre succursale TD Canada Trust ou à un bureau de TD Waterhouse où vous pouvez en prendre possession, sur approbation d'un agent autorisé de TD Waterhouse. Consultez la section « Autres frais » pour connaître les frais applicables au ramassage de chèques. Refer to "Other Fees" for Cheque Pick-up Fee details. Tout autre type de règlement ou de retrait de titres sera assujéti à des frais de traitement.
S'il faut produire des certificats conformément à un rachat partiel ou intégral d'un compte enregistré, vous pouvez être tenu de fournir les fonds nécessaires pour couvrir l'impôt qui, en vertu de la loi, doit être retenu sur la somme qui vous est remise.
8. **Frais de fermeture ou de transfert de compte** : Dans le cas des comptes non enregistrés qui sont fermés ou transférés au cours de la première année suivant leur ouverture, Planification financière TD Waterhouse se réserve le droit d'exiger des frais, peu importe les titres détenus dans le compte. Les frais de fermeture et de transfert précisés au verso seront exigés pour tous les comptes RER/RÉIR/FRR/REER/FRV/FRVR/FRR/FRRR/CELI/REI qui sont fermés ou transférés vers une autre institution financière.
9. **Commissions et frais** : Consultez le Tableau des commissions pour les opérations exécutées par Planification financière TD Waterhouse aux Bourses canadiennes, américaines et autres.
Les ordres exécutés donnés sont assujettis au taux de commission appropriée par ordre exécuté. Les exécutions partielles réparties sur plus d'une journée sont assujetties aux commissions habituelles de Planification financière TD Waterhouse pour chaque journée.
Pour toute opération sur des produits à revenu fixe, nous pourrions agir à titre de contrepartistes. Nous, ainsi que les parties qui nous sont liées, recevrons un revenu calculé sur l'écart entre les cours vendeurs et acheteurs applicables. Nous pourrions aussi imputer des commissions sur ces opérations y compris sur les assignations et les levées d'options sur les obligations.
10. **Conditions relatives au préavis** : TD Waterhouse se réserve le droit d'exiger un préavis de sept jours pour les retraits prévus aux comptes.
11. **Frais de présentation** : Tous les effets refusés et retournés à TD Waterhouse entraînent des frais de présentation. Ces frais sont imputés au compte inscrit sur la demande.
12. **Renonciation au protêt** : Il y a renonciation à la présentation, au protêt et à l'avis de refus pour tous les effets, y compris les chèques présentés à TD Waterhouse. Le plein montant de tels effets peut être débité de n'importe lequel de vos comptes, ou de tous vos comptes, si nous n'en recevons pas sans délai le paiement. Ces effets vous seront retournés à vos risques, par courrier régulier non assuré.
13. **Frais de swap** : Les échanges de titres détenus dans un compte enregistré contre des titres ou des liquidités de valeur égale hors du régime donnent lieu à des frais fixes. La seule exception à la règle a trait aux de swap entre les Fonds Mutuels TD qui s'effectuent sans frais.
14. **Frais d'administration : Comptes RER/RÉIR/FRR/REER/FRV/FRVR/FRR/FRRR/CELI/REI (« comptes enregistrés »)** : *Des frais d'administration annuels seront imputés au mois de mars de chaque année. Pendant la première année, les frais seront calculés au prorata. Les frais d'administration seront imputés au compte inscrit sur la demande ou, à défaut de liquidités dans le compte que vous désignez, ils seront prélevés sur le régime enregistré auquel les frais s'appliquent et, s'il reste un montant exigible, ils seront imputés à l'un de vos comptes non enregistrés.*

15. **Frais d'administration :** Des frais d'administration annuels indiqués à la rubrique *Autres frais* seront débités au mois de mars de chaque année à l'égard de chaque placement dans des petites entreprises (PPE) dans votre ou vos comptes. Les frais visant les PPE imputés à votre ou à vos comptes avant la date de facturation annuelle seront calculés au prorata, compte non tenu des mois partiels.
16. **Monnaie étrangère :** Si vous effectuez une opération sur un titre libellé dans une monnaie autre que la monnaie du compte utilisé pour régler l'opération ou que vous recevez un versement dans votre compte dans une monnaie autre que la monnaie du compte, il peut être nécessaire de procéder à une conversion de monnaie. Pour toute opération semblable et toute conversion de monnaie, nous agissons pour vous à titre de contrepartistes en convertissant la monnaie aux cours établis ou déterminés par nous ou par des parties qui nous sont liées. Nous pouvons, ainsi que les parties qui nous sont liées, gagner, en plus de la commission applicable à l'opération, un revenu calculé d'après l'écart entre les cours vendeurs et acheteurs applicables à la monnaie et le taux auquel le cours est compensé soit à l'interne, avec un tiers relié, ou par le marché. Les frais qui vous sont demandés et le revenu gagné par nous et les parties qui nous sont reliées pourraient s'avérer plus élevés lorsqu'il est nécessaire d'effectuer plus d'une conversion de monnaie pour une seule opération ou s'il s'agit d'une monnaie qui ne fait pas couramment l'objet d'opérations. La conversion de monnaie, le cas échéant, sera effectuée à la date de l'opération ou de dépôt, selon le cas, à moins d'entente contraire de notre part.

Lorsqu'une opération avec une société de fonds mutuels comporte la conversion d'une monnaie, vous pourriez devoir payer à la société des frais pour la conversion. Lorsque la société n'est pas un membre du Groupe Financier Banque TD, aucun revenu ne sera versé à nous ni aux parties qui nous sont reliées relativement à ces conversions. Lorsque la société est un membre du Groupe Financier Banque TD, elle peut toucher un revenu relativement à ces conversions, tel qu'il est décrit aux présentes, mais nous n'en recevons aucun.

Si un titre est détenu dans un compte libellé dans une monnaie autre que celle prévue pour régler l'opération d'une société, nous convertirons ce paiement à notre taux de change alors en vigueur et effectuerons le paiement à votre compte dans la monnaie du compte.

17. **Communications :** Les communications comprennent les avis, les appels de marge, les demandes, les rapports et les confirmations d'exécution d'opérations. Vous consentez à ce que a) nous vous fassions parvenir les communications à l'adresse (y compris l'adresse postale, l'adresse électronique ou l'adresse Internet) ou au numéro de télécopieur que vous avez fourni sur votre demande ou que vous pourriez nous communiquer par la suite par écrit, et à ce que b) nous puissions vous appeler afin de vous transmettre les communications qui ne doivent pas être transmises par écrit. Toutes les communications qui vous sont envoyées, peu importe le moyen de transmission, seront réputées vous avoir été livrées personnellement, que vous les receviez ou non.

LES AVIS D'EXÉCUTION DES ORDRES POUR VOS COMPTES SONT RÉPUTÉS EXACTS S'IL N'Y A PAS OPPOSITION DE VOTRE PART DANS LES DIX JOURS SUIVANT L'EXPÉDITION PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE OU POSTAL. VOS RELEVÉS DE COMPTE SONT ÉGALEMENT RÉPUTÉS EXACTS SI VOUS NE LES CONTESTEZ PAS DANS LES 45 JOURS SUIVANT L'EXPÉDITION PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE OU POSTAL.

18. *Marche à suivre en cas de plaintes de clients : Nous effectuons un grand nombre de transactions chaque jour et nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que vos affaires soient traitées avec efficacité, courtoisie et exactitude. Toutefois, s'il nous arrivait de ne pas être à la hauteur du service hors pair que nous vous garantissons, nous aimerions en être informés. Nous avons établi une marche à suivre à l'intention des clients qui désirent porter un problème à notre attention. Si vous avez des plaintes à formuler, nous vous invitons à communiquer avec votre planificateur financier TD Waterhouse ou un bureau de TD Waterhouse.*

Si vous n'êtes pas satisfait de la façon dont votre plainte a été traitée, écrivez à Planification financière TD Waterhouse, Groupe de soutien à la clientèle, C.P. 5999, Succ. F, Toronto (Ontario), M4Y 2T1. Vous pouvez également téléphoner au 1 877 725-9525.

Note : En cas de divergence entre les renseignements contenus ici et les conditions énoncées dans toute convention écrite, la convention écrite prévaut.

**Pour plus d'information, voyez votre
Planificateur financier TD Waterhouse
ou appelez Planification financière
TD Waterhouse au :**

	<u>Sans frais</u>	<u>Hors de l'Amérique du Nord</u>
English	1-866-646-7888	416-646-7888
French	1-866-646-8823	416-646-8823
Cantonese	1-866-646-2832	416-646-2832

www.tdwaterhouse.ca/fr

- ^A Les commissions n'ont pas été modifiées depuis le 15 janvier 2008. **Les taux et les frais sont en vigueur en date du 2 janvier 2010.** Les commissions peuvent être modifiées sans préavis. Tous les autres taux et frais peuvent être modifiés après un préavis de 60 jours.
- ^B Les frais exigés par les sociétés de fonds (ouverture de compte, rachat anticipé, etc.) sont en sus des commissions payables à Planification financière TD Waterhouse (le cas échéant). Ces frais varient selon le fonds. La mise de fonds minimale pour effectuer une transaction par l'intermédiaire de Planification financière TD Waterhouse est fixée à 1 000 \$. La mise de fonds minimale peut varier d'un fonds à l'autre. Veuillez consulter le prospectus simplifié du fonds en question avant d'investir.
- ^C Veuillez communiquer avec Planification financière TD Waterhouse pour connaître les exceptions et les fonds visés.
- ^D Les Fonds Mutuels TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.
- ^E Assujetti à la TPS et à TVH, le cas échéant (à la TVQ au Québec).
- ^F Planification financière TD Waterhouse est une division de TD Waterhouse Canada inc. (« TD Waterhouse »), filiale de La Banque Toronto-Dominion. TD Waterhouse – membre du FCPE.
- ^G Aucun intérêt mensuel ne sera versé lorsque le solde en espèces est inférieur à 5,00 \$
- ^H Le terme « comptes de ménage » désigne des comptes Planification financière TD Waterhouse détenus par des clients qui vivent sous le même toit, à la même adresse. Vous devez informer Planification financière TD Waterhouse des liens existants entre les différents comptes.
- ^I D'autres frais peuvent s'appliquer, incluant, sans en exclure d'autres, tous les frais de réinscription engagés par l'agent des transferts, l'avocat ou la société émettrice.
- ^J Les frais sont facturés dans la devise de la source de paiement.
- ^{MC} Marque de commerce de la Société Canada Trust.
- [®] Marque de commerce de La Banque Toronto-Dominion, utilisée sous licence.



Waterhouse

Planification financière



Imprimé sur du papier recyclé

591755B (0110)